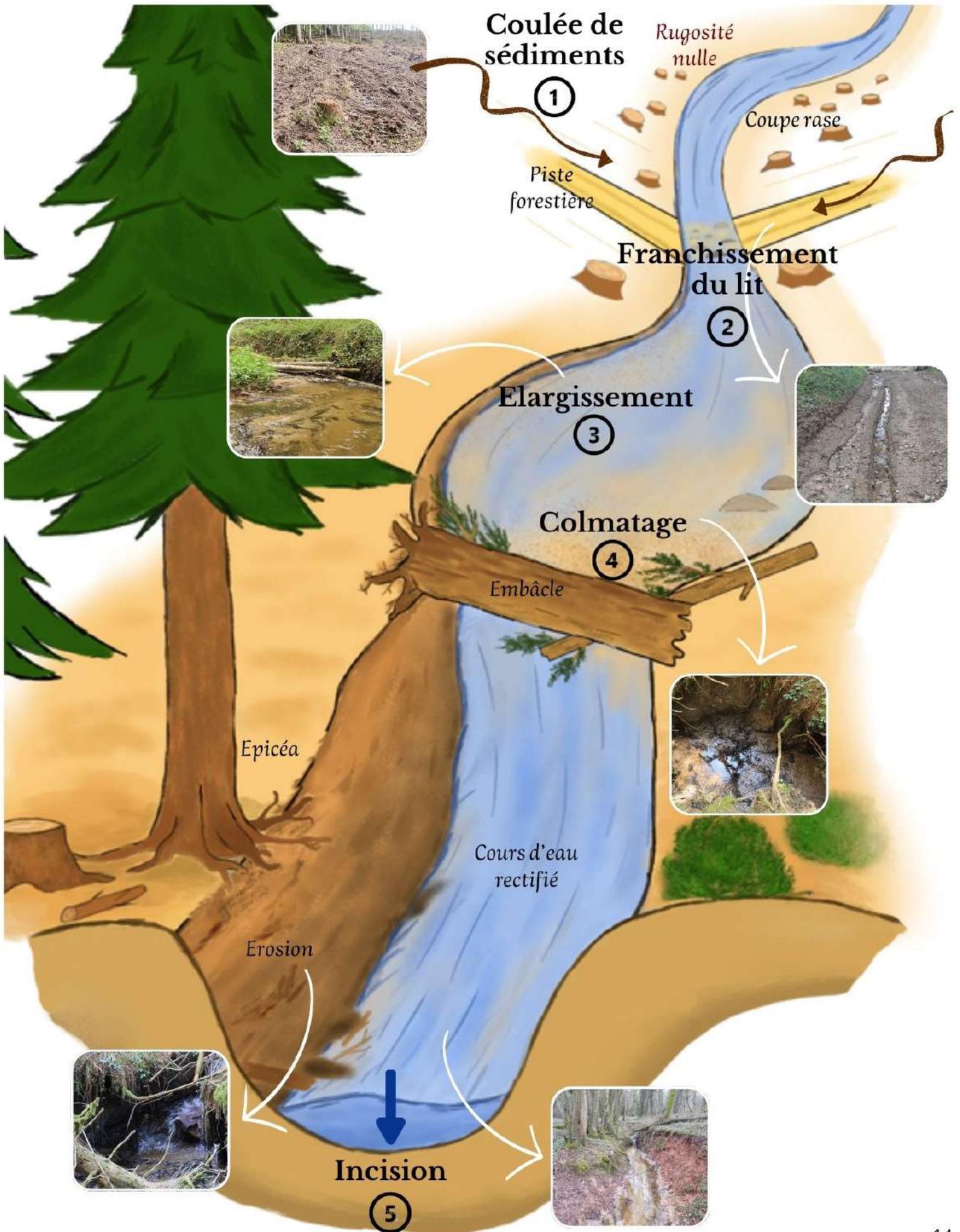


# FICHE COURS D'EAU : sylviculture et circulation de l'eau



# FICHE COURS D'EAU : sylviculture et circulation de l'eau

- **Coulée de sédiments :**

Un sol de rugosité nulle ou faible ne retient pas les débris et les sédiments. Lors d'une coupe rase, où le sol est mis à nu, ces éléments se dirigent vers le cours d'eau, emportés par la gravité et la pluie. Ce phénomène est renforcé par la pente, l'absence de ripisylve, le tassement ou encore par la présence d'une piste à proximité du cours d'eau. Cette dernière est susceptible d'accélérer le flux de sédiments, surtout si elle se trouve dans le sens de la pente.

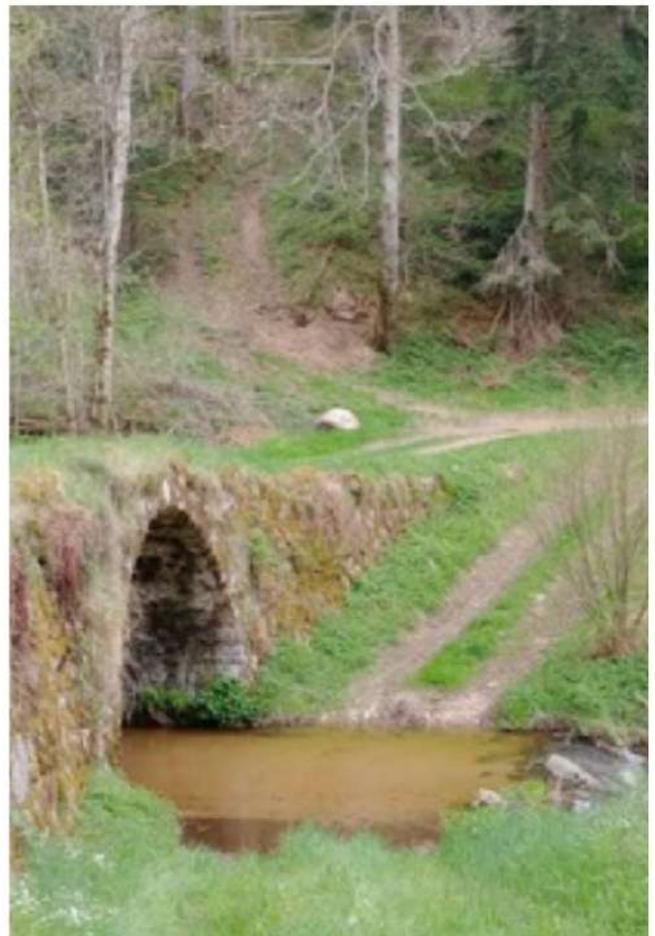


- **Franchissement du lit :**

Le franchissement d'un cours d'eau par des engins est réglementé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Toute volonté de traverser un cours d'eau par un engin doit faire l'objet d'une déclaration, au préalable, au service de la police de l'eau de la Direction départementale des territoires (DDT) au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

En effet, le franchissement d'un cours d'eau provoque :

- une modification des lits et la dégradation des berges,
  - la destruction d'habitats de la faune aquatique,
  - la destruction des zones frayères<sup>1</sup>,
  - la destruction ou l'altération des zones humides attenantes,
  - l'altération, voire suppression, des continuités écologiques,
- pollutions accidentelles.



<sup>1</sup> frayère : lieu où les poissons déposent leurs œufs.

# FICHE COURS D'EAU : sylviculture et circulation de l'eau

- **Élargissement du cours d'eau :**

L'absence d'un sol correctement végétalisé, notamment au niveau des berges, peut entraîner leur effondrement et donc un élargissement. En effet, les racines des arbres inféodés au cours d'eau fixent la berge, en retenant la terre et en empêchant une érosion. Cet élargissement peut être amplifié par la présence d'un embâcle.



- **Colmatage :**

Les débris et sédiments érodés risquent de s'accumuler dans le cours d'eau, notamment si des embâcles accumulées suite à une exploitation peu respectueuse l'entravent. La hauteur d'eau claire diminue alors progressivement (accumulation de matière organique, de vase, ensablement...), ce qui est un frein à la biodiversité et à la circulation d'eau en aval.

- **Incision :**

La rectification du tracé du cours d'eau ou l'absence d'une ripisylve fonctionnelle, avec des systèmes racinaires qui fixent la berge, entraînent souvent une incision du cours d'eau. De plus, la modification du tracé du cours d'eau pour le rendre rectiligne, peut en être la cause (et bien souvent en est la cause principale). Le cours d'eau se creuse avec le temps, et l'eau devient moins disponible pour le peuplement (descente de la nappe alluviale).



- **Se référer à la page 37 et à la fiche "J'ai un cours d'eau dans ma parcelle"**
- **Pour aller plus loin, il est possible de consulter la fiche technique de l'ONF sur cette thématique (voir biblio)**

# FICHE COURS D'EAU :

## sylviculture et circulation de l'eau

### *Bénéfices de la ripisylve pour la sylviculture*

*Conserver la ripisylve contribue à la fonctionnalité du cours d'eau et à la fertilité de la parcelle. La ripisylve peut par ailleurs être valorisée au travers de la sylviculture.*

- **Ripisylve et érosion du sol :**

La présence d'une ripisylve dans une parcelle forestière est tributaire des choix sylvicoles. Si il est cohérent de vouloir maximiser la surface de forêt exploitable, conserver une ripisylve fonctionnelle améliore toutefois la fertilité de la parcelle en évitant les pertes de matière et notamment l'érosion du sol forestier. Effectivement, la ripisylve augmente la rugosité du terrain, et fait donc naturellement barrage à l'érosion.



- **Ripisylve et disponibilité en eau :**

La ripisylve limite également l'incision du cours d'eau. Le lit d'un cours d'eau qui s'incise devient de plus en plus profond, ce qui entraîne une descente de la nappe d'accompagnement (nappe d'eau liée au cours d'eau). Ainsi, conserver une ripisylve fonctionnelle facilite l'accès à l'eau pour les racines des arbres, puisque la nappe est plus proche de la surface du sol.

- **Avenir des stations humides :**

Dans le passé, les stations humides pouvaient être un handicap à la sylviculture, mais dans le contexte actuel de changement climatique ces stations seront de plus en plus précieuses. Le développement d'une sylviculture sur les arbres de ripisylve pourrait ainsi être attendu, et il est probable que ces arbres deviennent des arbres à haute valeur ajoutée. La ripisylve pourrait donc être conservée pour la fertilité de la parcelle et/ou dans un objectif de production.



- Se référer à la page 37 et à la fiche "J'ai un cours d'eau dans ma parcelle"
- Pour aller plus loin, il est possible de consulter la fiche technique de l'ONF sur cette thématique (voir biblio)